

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2024

VILLE DE SAINT-MAUR



Contenu

- ▶ Le débat d'orientation budgétaire est une obligation légale pour les communes d'au moins 3500 habitants, les établissements publics de coopération intercommunale qui comprennent au moins une commune de 3500 habitants et plus, ainsi que dans les départements.(articles L 2312-1, L 5211-36 et L 3312-1 du CGCT).
- ▶ Il a pour vocation de donner à l'organe délibérant les informations nécessaires qui lui permettront d'exercer, de manière effective, son pouvoir de décision à l'occasion du vote du budget.
- ▶ Il doit être tenu par l'organe délibérant dans les deux mois précédant l'examen du budget, et ne pas avoir lieu lors de la même séance que celle concernant le vote du budget.

L'article 107 de la loi NOTRE a modifié les articles mentionnés ci-dessus en complétant les dispositions relatives à la forme et au contenu du débat.

En effet, le DOB doit désormais faire l'objet d'un rapport d'orientation budgétaire. Ce rapport, prévu par l'article L 2312-1 du CGCT, doit comporter :

- Les orientations budgétaires envisagées par la commune portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement.

Sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions ainsi que les principales évolutions relatives aux relations financières entre la commune et l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont elle est membre.

- La présentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes. Le rapport présente, le cas échéant, les orientations en matière d'autorisation de programme.

- Des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget. Elles présentent notamment le profil de l'encours de dette que vise la collectivité pour la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

Le II de l'article 13 de la loi de programmation des finances publiques a par ailleurs apporté les précisions suivantes :
À l'occasion du débat sur les orientations budgétaires, chaque collectivité territoriale ou groupement de collectivités territoriales présente ses objectifs concernant :

1° L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur, en comptabilité générale de la section de fonctionnement ;

2° L'évolution du besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de dette.
Ces éléments prennent en compte les budgets principaux et l'ensemble des budgets annexes.

Sommaire

- I. LE CONTEXTE ECONOMIQUE
 - Situation nationale
 - Loi de Finances pour 2024
- II. LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES
 - Résultat de l'Année 2023
 - Evolution et perspective des recettes et des dépenses de fonctionnement
 - Autofinancement et dette
 - Dépenses et recettes d'Investissement en 2023
 - Dépenses et recettes d'Investissement en 2024

I. LE CONTEXTE ECONOMIQUE

En France, l'activité a progressé de +0,5 % au deuxième trimestre 2023, après une stabilité en début d'année. Plusieurs branches ont bénéficié d'effets de rattrapage après des difficultés d'offre en 2022 (production d'électricité, industries automobile ou énergointensives...), ce qui a notamment soutenu les exportations.

La consommation en revanche s'est repliée, notamment dans l'alimentation, et ce dans un contexte de prix à la consommation en ralentissement mais encore en nette progression sur un an. L'investissement des ménages a poursuivi son recul, affecté par le renchérissement des crédits immobiliers.

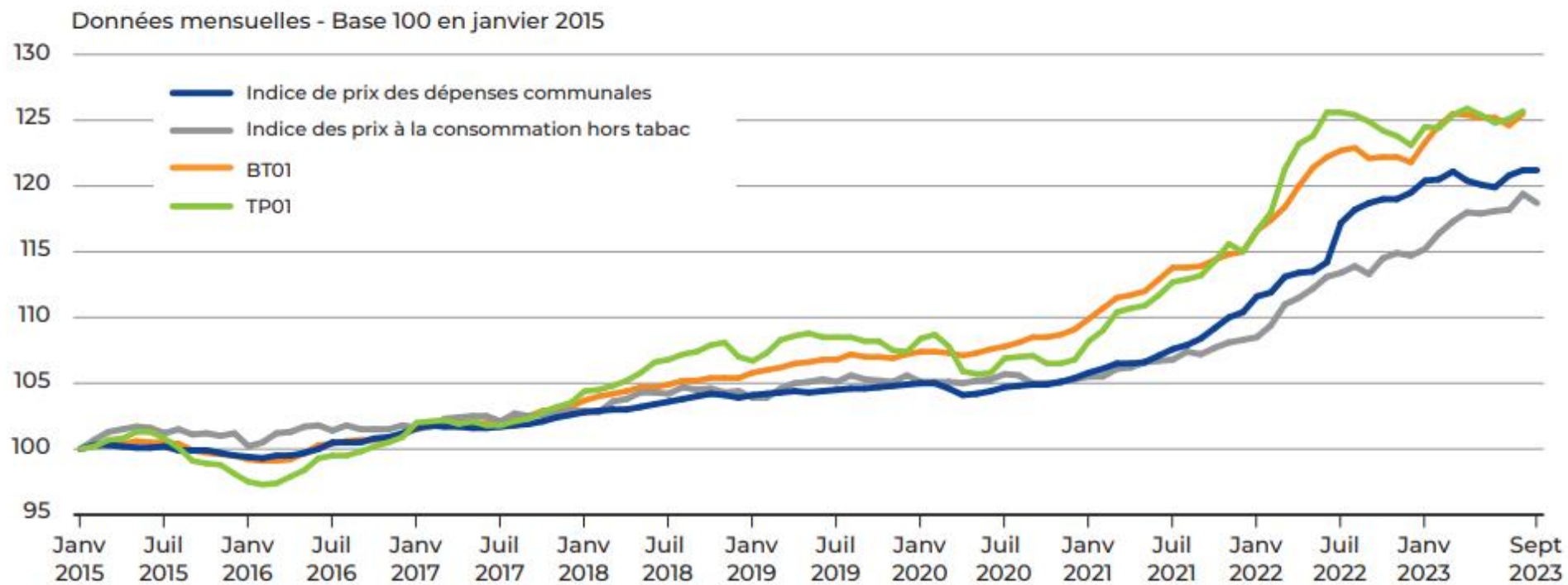
L'emploi a ralenti (+0,1 % entre fin mars et fin juin) après plusieurs trimestres consécutifs de hausses soutenues. D'ici la fin de l'année, l'inflation refluerait quelque peu et l'activité progresserait, mais sans beaucoup de ressort.

L'année 2024 serait l'année de la baisse de l'inflation (3,3 % en moyenne annuelle et 2,3 % en glissement annuel en fin d'année) mais la croissance resterait modeste (0,8 %) en raison de la pleine matérialisation des effets des hausses des taux d'intérêt directs.

L'effet de la politique monétaire amputerait la croissance du PIB de -0,9 point en 2024 (après -0,4 point en 2023). La seconde moitié de l'année 2023, mais surtout l'année 2024, seraient celles du retournement de la courbe du chômage, ce dernier passant de 7,2 % actuellement à 7,9 % à la fin de l'année prochaine dans un contexte de hausse marquée de la population active due à la mise en place de la réforme des retraites.

La faible croissance de l'activité et le rattrapage partiel des pertes de productivité passées auraient raison du fort dynamisme de l'emploi observé ces dernières années (-53 000 en glissement annuel en 2024, après 140 000 en 2023 et 509 000 en 2022). À l'inverse de 2022 et de 2023, les salaires réels augmenteraient (0,6 %) en 2024, ce qui limiterait les effets négatifs des pertes d'emplois (-0,1 %) sur la masse salariale.

Évolution des coûts de la construction (BT01 et TP01)



Pour les index TP01 et BT01 les données disponibles s'arrêtent en août 2023.

Source : indices de prix Insee, calculs La Banque Postale

BT01 : bâtiments
TP01 : Travaux publics

Loi de finances 2024 pour les particuliers

- Le PLF 2024 prévoit, comme c'est le cas chaque année (hors 2012 et 2013) l'**indexation du barème de l'impôt sur le revenu (IR) sur l'inflation** (soit un rehaussement de 4,8%).
- Pour soutenir les ménages les plus modestes, l'**indexation sur l'inflation des dépenses de prestations sociales** (allocations familiales, revenu de solidarité active..) s'élèvera à 18 Md€ en 2024, dont 14 Md€ au titre des pensions de retraite. Les retraites seront revalorisées de 5,2% au 1er janvier 2024 et les minimas sociaux de l'ordre de 4,6% au 1er avril.
- **Le prêt à taux zéro (PTZ)**, destiné à financer la première accession à la propriété, qui devait s'éteindre fin 2023, est prorogé jusqu'au 31 décembre 2027 et est recentré sur les achats d'appartements neufs en zone tendue ou de logements anciens avec travaux en zone détendue. Il ne financera donc plus les constructions de maisons individuelles. L'éco-PTZ, permettant d'effectuer des travaux de rénovation, est également prolongé de quatre ans.
- Le régime fiscal du **plan d'épargne avenir climat (PEAC)**, créé par le [projet de loi relatif à l'industrie verte](#), est précisé. Les revenus de ce produit d'épargne, réservé aux jeunes de moins de 21 ans, seront exonérés d'impôt sur le revenu et de prélèvements sociaux. La possibilité pour les moins de 18 ans d'ouvrir un plan d'épargne retraite individuel (PER) est supprimée.
- **Plusieurs mesures sont prises ou reconduites en faveur des étudiants** : revalorisation des bourses sur critères sociaux, prolongation du gel des droits d'inscription à l'université et des loyers dans les résidences universitaires....

Loi de finances 2024 pour les collectivités et entreprises

- ▶ 3,9 Md€ de crédits sont budgétés pour les **aides à l'embauche d'alternants**. La gratification par l'État depuis la rentrée 2023 des périodes de stage des lycéens professionnels représente, quant à elle, 468 millions d'euros.
- ▶ Un **niveau minimal d'imposition de 15%** est instauré sur les **bénéfices des groupes d'entreprises multinationales** qui sont implantés en France et **des grandes groupes nationaux** qui développent leurs activités uniquement en France. Ce nouvel impôt, dont les recettes seront collectées à partir de 2026, sera distinct de l'impôt sur les sociétés.
- ▶ Le texte repousse à 2027 la suppression de la **cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)**, qui était prévue pour 2024. Le taux maximal d'imposition de la CVAE est abaissé progressivement jusqu'à sa suppression.
- ▶ Le montant de la **dotation globale de fonctionnement (DGF)** est augmenté par rapport à 2023. Les dotations de péréquation (qui vont aux collectivités les plus défavorisées) sont abondées de 220 millions d'euros. La hausse de 190 millions d'euros de la DGF des communes doit permettre à 60% de communes de la voir augmenter en 2024.
- ▶ Le tiers de la hausse de la dotation d'intercommunalité en 2024 est financé par 30 millions d'euros.
- ▶ Une compensation par l'État (24,7 millions d'euros en 2024) est mise en place au profit des communes et intercommunalités à fiscalité propre qui percevaient jusqu'à présent la **taxe d'habitation sur les logements vacants (THLV)** et, qui, dans le cadre de la réforme du périmètre des zones tendues, perdront cette ressource.

II. LES ORIENTATIONS

BUDGETAIRES

Résultat de l'année 2023

FONCTIONNEMENT

DÉPENSES			RECETTES		
CHAPITRES		Réalisations	CHAPITRES		Réalisations
			002	Report excédent fonctionnement 2022	450 000,00 €
011	Charges à caractère générale	1 412 296,10 €	013	Atténuation des charges	55 413,96 €
012	Charges de personnel	1 465 933,58 €	70	Produits des services	186 129,21 €
014	Atténuation des produits	64 026,00 €	73	Impôts et taxes	754 585,02 €
65	Autre charges gestion courante	213 400,03 €	731	Fiscalité Locale	2 558 341,80 €
66	Emprunt	13 608,16 €	74	Dotations subvention participation Etat	450 048,09 €
67	Charges exceptionnelles	2 075,59 €	75	Autres pdt gestion courante	134 864,85 €
68	Provisions	3 800,00 €	76	Produits financiers	3,14 €
			77	Recettes exceptionnelles	23 913,25 €
			78	Reprises sur provisions	1 238,27 €
042	Opération d'ordre	434 687,54 €	042	Opération d'ordre	48 748,83 €
TOTAL		3 609 827,00€	TOTAL		4 213 286,42€

DIFFÉRENCE ENTRE RECETTES ET DEPENSES 603 459,42 €

avec reprise de l'excédent

1 053 459,42 €

DÉPENSES			RECETTES		
CHAPITRES		Réalisations	CHAPITRES		
			001	Report excédent investissement 2022	
				1 571 077,73 €	
16	Remboursement capital emprunt	304 899,52 €	1068	Affectation du résultat	731 366,44 €
	OP 0021 - AMENAGEMENT ROUTE DE CHTX	110 400,00 €	10	Dotations, Fonds Divers et Reserve	267 713,16 €
	OP 0226 - STRUCTURES SPORTIVES	216 357,20 €	13	Subventions d'Investissement	435 293,47 €
	OP 0230 - AMENAGEMENT DU CENTRE BOURG	99 903,05 €	16	Emprunts et Cautionnements	2 785,60 €
	OP 0231 - CENTRE DE LOISIRS	465 352,82 €	040	Opération d'ordre - amortissements	434 687,54 €
	OP 0232 - AMENAGEMENT ENTREE DE VILLE	35 850,60 €	041	Opérations patrimoniales	16 745,82€
	OP 0233 - TRAVAUX D AMENAGEMENT MAIRIE ET ANNEXES	87 072,73 €			
	OP 0234 - AMENAGEMENT DE BEL AIR	9 512,40 €			
	OP 0235 - ECONOMIE D ENERGIE BATIMENTS COMMUNAUX ET ECLAIRAGE PUBLIC	2 160,00 €			
Chapitre 20	Immobilisations incorporelles	74 805,64 €			
Chapitre 204	Subventions versées	1 000,00 €			
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	640 508,39 €			
040	Opérations d'ordre	48 748,83 €			
041	Opérations d'ordre - patrimoniales	16 745,82 €			
TOTAL		2 113 317,00 €	TOTAL		1 888 592,03 €

DIFFÉRENCE ENTRE RECETTES ET DEPENSES

- 224 724,97 €

avec reprise de l'excédent

1 346 352,76 €

Résultats 2023

<u>FONCTIONNEMENT</u>		<u>2023</u>
RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2023		4 213 286,42 €
002 Excédent reporté		450 000,00 €
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT 2023		3 609 827,00 €
EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT 2023		1 053 459,42 €

<u>INVESTISSEMENT</u>		<u>2023</u>
RECETTES D'INVESTISSEMENT 2023		1 888 592,03 €
001 Excédent d'investissement reporté		1 571 077,73 €
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT 2023		2 113 317,00 €
NOUVEAU 001	EXCÉDENT D'INVESTISSEMENT	1 346 352,76 €

<u>RESTES A REALISER</u>		<u>2023</u>
R.A.R RECETTES		610 000,00 €
R.A.R DÉPENSES		1 395 255,90 €
RESTES A RÉALISER		785 255,90 €

Dans les restes à réaliser on retrouve entre autres :

- Le Padel 8 025,63 €
- L'impasse du Gué 9 871,12 €
- L'ALSH 1 098 955,64 €
- Travaux d'aménagement mairie et Annexes 134 880,00 €
- L'aménagement entrée de ville 23 915,31 €
- Le gymnase des Planches 24 684,00 €
- La voirie de Villers 5 970,41 €
- Des études et différentes acquisitions

Évolution et perspective des recettes de fonctionnement

Évolution des atténuations et produits depuis 2021

COMPTE	LIBELLÉ	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Réalisé 2023	Prévisions 2024	OBSERVATIONS
6419	Remboursement sur rémunération du personnel (Remboursement salaire par assurance)	40 762,43 €	31 904,19 €	55 328,06 €	30 000,00 €	<i>rbst assurance du personnel</i>
6459	Remboursement sur charge de Sécurité Sociale et de prévoyance	8 443,56 €	8 141,08 €	85,90 €		<i>rbst assurance du personnel</i>
Chapitre 013 ATTÉNUATION DES CHARGES		49 205,99 €	40 045,27 €	55 413,96 €	30 000,00 €	
70311	Concessions dans les cimetières	1 636,67 €	3 272,47 €	1 989,99 €	2 000,00 €	<i>concessions - tarifs concession</i>
70312	Redevances funéraires	81,00 €				<i>texte ne permettant plus les taxes</i>
70323	Redevance d'Occupation du domaine public communal	18 674,73 €	78 770,08 €	9 597,70 €	9 500,00 €	<i>Orange + GDRF + Enedis</i>
70388	Autres redevances et recettes diverses	981,24 €	991,95 €	1 083,90 €	1 080,00 €	<i>safer</i>
70611	Redevance d'enlèvement des ordures ménagères	1 510,00 €	1 300,69 €	1 273,07 €	1 200,00 €	<i>refacturation TEOM</i>
7062	A caractère culturel			45,00 €		<i>Atelier calligraphie 45 €</i>
70632	A caractère de loisirs		2 479,00 €	1 340,00 €		<i>Pole ado</i>
7067	Redevances et droits des services périscolaires et d'enseignement	136 896,45 €	134 054,63 €	151 175,33 €	140 000,00 €	<i>facturation cantine et garderie</i>
7083	Location diverses	2 999,30 €	2 482,38 €	2 900,00 €	2 400,00 €	<i>Location distributeur pain villers 200 / mois</i>
70841	Mise à dispo budget annexe	3 441,72 €	5 478,88 €		6 000,00 €	<i>1,5 mois salaire</i>
70843	Mise à dispo budget CCAS			5 747,90 €		
70878	Remboursement de frais - Part d'autres redevables	1 920,00 €	1 920,00 €	10 976,32 €	10 000,00 €	<i>charges des logements loués augm // maison med + cabinet ortho + labo motiv</i>
7088	Autres produits d'activités annexes (abonnements et vente d'ouvrages...)					
CHAPITRE 70 PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES		168 141,11 €	230 750,08 €	186 129,21 €	172 180,00 €	
752	Revenu des immeubles	88 648,01 €	113 339,28 €	104 666,21 €	125 000,00 €	<i>locations immobilières + château planches + Villers + cabinet ortho 1200 + LABO 1000</i>
7551	Excédent des budgets annexes		122 009,85 €			<i>excédent budget lotissement</i>
7584	Recouvrement sur créances admises en non valeur			79,48 €		<i>sommes récupérées suite ANV</i>
75888	Autres produits divers de gestion courante	1,85 €	1,84 €	29 747,97 €		<i>montants centimes impots prélèvements source remboursement sinistre</i>
CHAPITRE 75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE		88 649,86 €	235 350,97 €	134 493,66 €	125 000,00 €	

- ▶ Les recettes liées aux services périscolaires ont augmenté entre 2022 et 2023, le nombre d'enfants accueilli est supérieur en 2023.

Il est proposé une évolution modérée.

- ▶ Les frais de participation à la scolarité vont être augmentés suite à la modification des tarifs sur l'agglomération.

- 526,35 euros par enfant en école élémentaire,

- 1 333,39 euros par enfant en école maternelle.

Actuellement (effectif sept 2023 - déc. 2023), dérogations extérieures :

Frais écoles :

Le Poinçonnet : 3 élémentaires : 1 579,05 €

Déols : 1 maternelle + 2 élémentaires : 2 386,09 €

Châteauroux : 5 maternelles + 8 élémentaires : 10 877,75 €

- ▶ Au compte 74888, on note une forte augmentation des crédits en 2023 due à une aide exceptionnelle de 4 860 € pour l'accueil d'enfants avec handicap en 2022 ainsi qu'à la mise en place depuis fin 2022 de la prime accessibilité représentant plus de 7 500 € en 2023 pour la mise en place de plusieurs tranches tarifaires.

- ▶ En 2024, les revenus immobiliers vont être augmentés par rapport à 2023 compte tenu de la mise en location du local ou était initialement installé « Labomotive » et du cabinet d'orthodontie.

- ▶ La réservation des locations de salles a diminué cette année, la salle des Ballastières est réservée très longtemps à l'avance, depuis l'installation de la cuisine elle est désormais privilégiée à la salle du Château.

Les tarifs ont été revus en fonction de la capacité d'accueil et des équipements proposés afin d'avoir une équité tarifaire sur notre territoire.

- ▶ FCTVA, le taux de compensation forfaitaire fixé par l'article L. 1615-6 du CGCT est de 16,404 %.

Depuis le 01 janvier 2021, l'article 251 de la loi de finance 2021 prévoit que les attributions du FCTVA « sont déterminées dans le cadre d'une procédure de traitement automatisée des données budgétaires et comptables, la commune de Saint-Maur est concernée par ce dispositif depuis le 01 janvier 2022.

En 2023, sur un montant de 87 122,59 €, la commune a perçu 12 348,98 € de compensation FCTVA, pour 2024 il est estimé à 230 950,00 € de dépenses éligibles, les recettes pourraient atteindre 37 885,04 €, compte tenu que certaines dépenses ne seront pas éligibles il est préférable de prévoir une recette de 30 000 €.

- ▶ En 2023, nous avons perçu une dotation de recensement de 5 812 € ainsi que deux subventions d'un montant total de 3 000 € pour l'évènement culturel « Musique au fil de l'Indre »

Évolution des impôts, taxes et dotations depuis 2021

COMPTE	LIBELLÉ	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Réalisé 2023	Prévisions 2024	OBSERVATIONS
7318	Autres impôts locaux ou assimilés	238,00 €	2 317,00 €			
73211	Attribution de compensation	632 816,15 €	632 816,15 €	632 816,15 €	632 816,00 €	
73221	FNGIR	18 742,00 €	18 742,00 €	18 742,00 €	18 742,00 €	
732221	FPIC		58 349,00 €	56 318,00 €	56 000,00 €	
7332	Taxes additionnelle au droit de mutation	33 912,10 €	44 068,61 €	46 708,87 €	45 000,00 €	
738	Autres taxes , diverses		3 632,00 €			
CHAPITRE 73 IMPÔTS ET TAXES		685 708,25 €	759 924,76 €	754 585,02 €	752 558,00 €	
73111	Taxes foncières et habitations	1 823 712,00 €	1 851 370,00 €	1 930 434,00 €	1 910 000,00 €	<i>etat 1259</i>
73132	Taxe sur les pylones électriques	153 369,00 €	157 366,00 €	165 080,00 €	165 000,00 €	
73141	Taxe sur la consommation finale d'électricité	109 937,16 €	116 914,61 €	154 177,29 €	140 000,00 €	
73174	Taxe locale sur la publicité extérieure	268 181,46 €	271 315,50 €	308 650,51 €	305 000,00 €	
CHAPITRE 731 Fiscalité locale		2 355 199,62 €	2 396 966,11 €	2 558 341,80 €	2 520 000,00 €	
74111	Dotation Forfaitaire (D.G.F)	230 186,00 €	199 371,00 €	200 234,00 €	200 000,00 €	
741121	Dotation Solidarité Rurale	57 251,00 €	57 251,00 €	62 893,00 €	60 000,00 €	
744	FCTVA	14 508,51 €	7 774,15 €	12 348,98 €	30 000,00 €	<i>automatisation année N en fonction des travaux estimé selon travaux prévus 230 950 €</i>
74718	Autres	2 556,52 €	2 288,36 €	1 845,76 €	200,00 €	<i>grèves, frais électoraux</i>
7473	Participation département			3 000,00 €		<i>Musique au fil de l'Indre</i>
74741	Communes membres du GFP	17 314,66 €	12 334,58 €	12 459,08 €	10 000,00 €	<i>frais écoles Le Poinçonnet Déols Chtx</i>
74748	Autres communes		4 629,67 €			<i>subv festiarts Levroux</i>
7478	Autres organismes					
74833	État - Compensation au titre des exonérations des taxes foncières		115 550,00 €	109 044,00 €	108 000,00 €	<i>Etat 1259</i>
74834	État - Compensation au titre de la Taxe d'Habitation	105 698,00 €				
7484	Dotation de recensement			5 812,00 €		
74888	Autres attributions et participations	62 429,80 €	24 355,39 €	42 411,27 €	30 000,00 €	<i>subv CAF</i>
CHAPITRE 74 DOTATIONS ET PARTICIPATIONS		489 944,49 €	423 554,15 €	450 048,09 €	438 200,00 €	

Évolution et perspective des recettes

► La dotation globale de fonctionnement (DGF)

D'un montant de 263 127€, la dotation globale de fonctionnement en 2022 représente 6,25 % des recettes réelles de fonctionnement.

Elle est composée de la dotation forfaitaire (200 234€) et de la dotation de solidarité rurale D.S.R. (62 893€).

Sur la période 2021 à 2023, la DGF a diminué (24 310, soit -9,24 %).

Il faut néanmoins noter un léger rebond en 2023 avec une hausse de la DGF (entre 2022 et 2023) de 863 € pour la dotation forfaitaire et 5642 € pour la D.S.R.

Pour l'année 2024, il est estimé les mêmes montants qu'en 2023 compte tenu des propositions budgétaires de la loi de finances 2024.

► La fiscalité

► D'un montant de 1 930 434€ (taxes foncières et habitations) en 2023 représente 45,82 % des recettes réelles de fonctionnement.

► Le montant est en hausse cette année, lié entre autres à l'évolution des bases pour les propriétés bâties de 6,62 % et pour les locaux professionnels de 1,50 %.

► L'attribution de compensation et le FNGIR sont identiques depuis 2021, les sommes sont reportées en 2024.

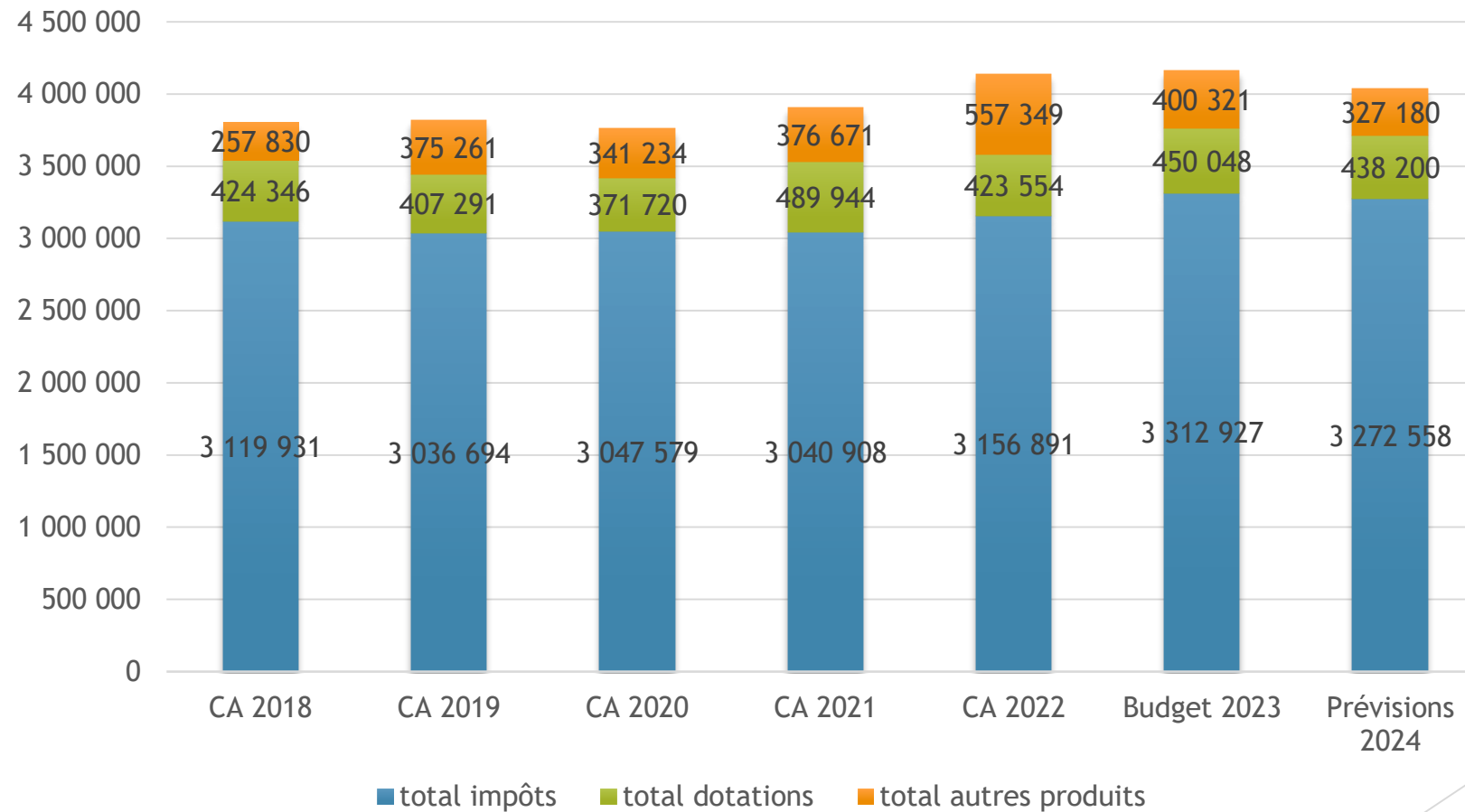
► La taxe sur les pylônes électriques a évolué de 4,90 % en 2023 alors qu'elle n'était que de 2 % par an depuis 2021, l'estimation est identique 2024.

► La taxe sur la consommation finale d'électricité est estimée à la baisse suite à un éventuel changement de consommation des français.

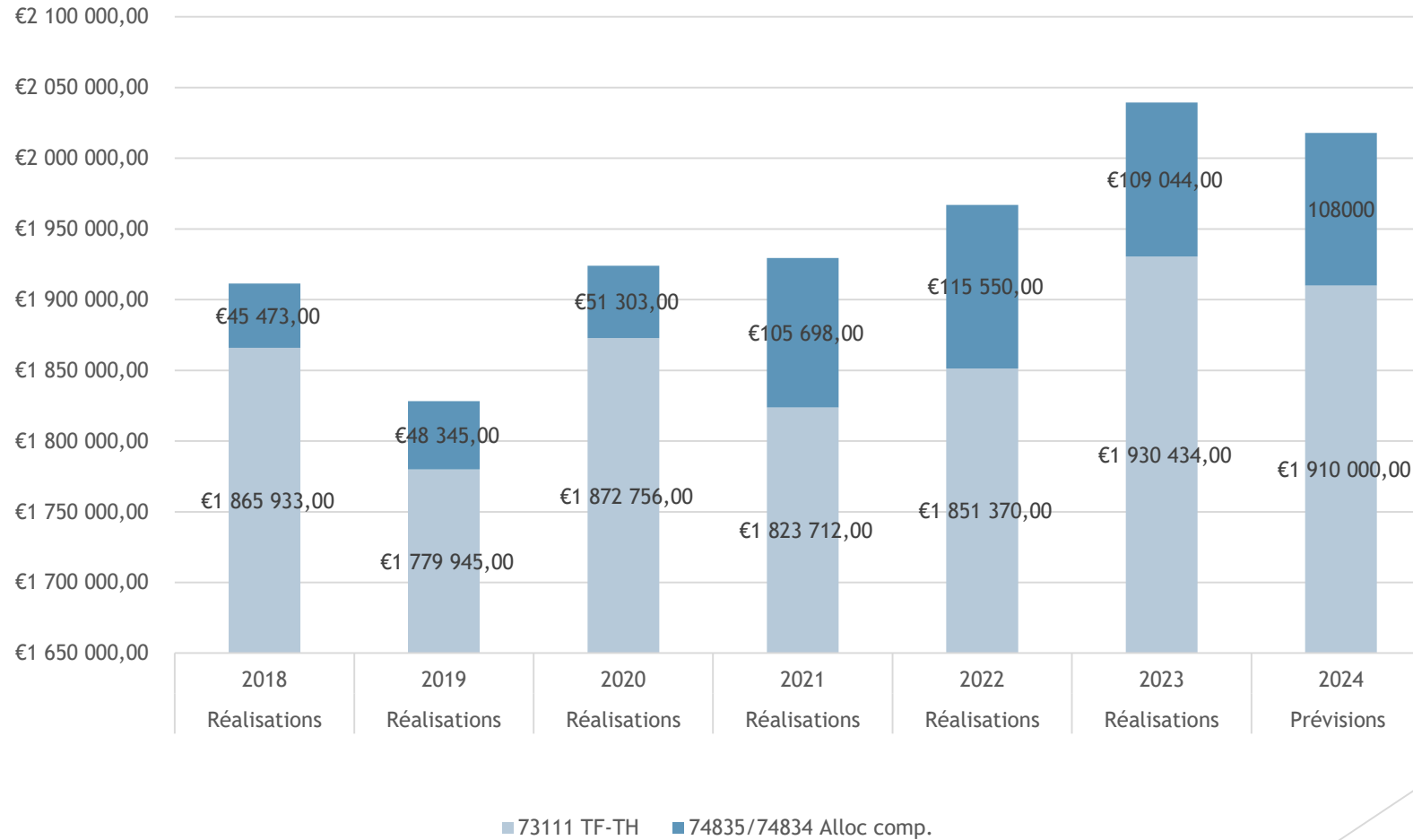
► La taxe locale sur les publicités extérieures a beaucoup évolué en 2023 suite à un audit de notre territoire, + 13,76 % par rapport à 2022.

► Les taxes additionnelles au droit de mutation ont également fortement évolué surtout entre 2021 et 2022 cela peut s'expliquer par les taux d'emprunt assez bas et le rebond des acquisitions après covid, les recettes 2024 sont estimées à une moyenne entre 2022 et 2023 compte tenu de la remontée des taux .

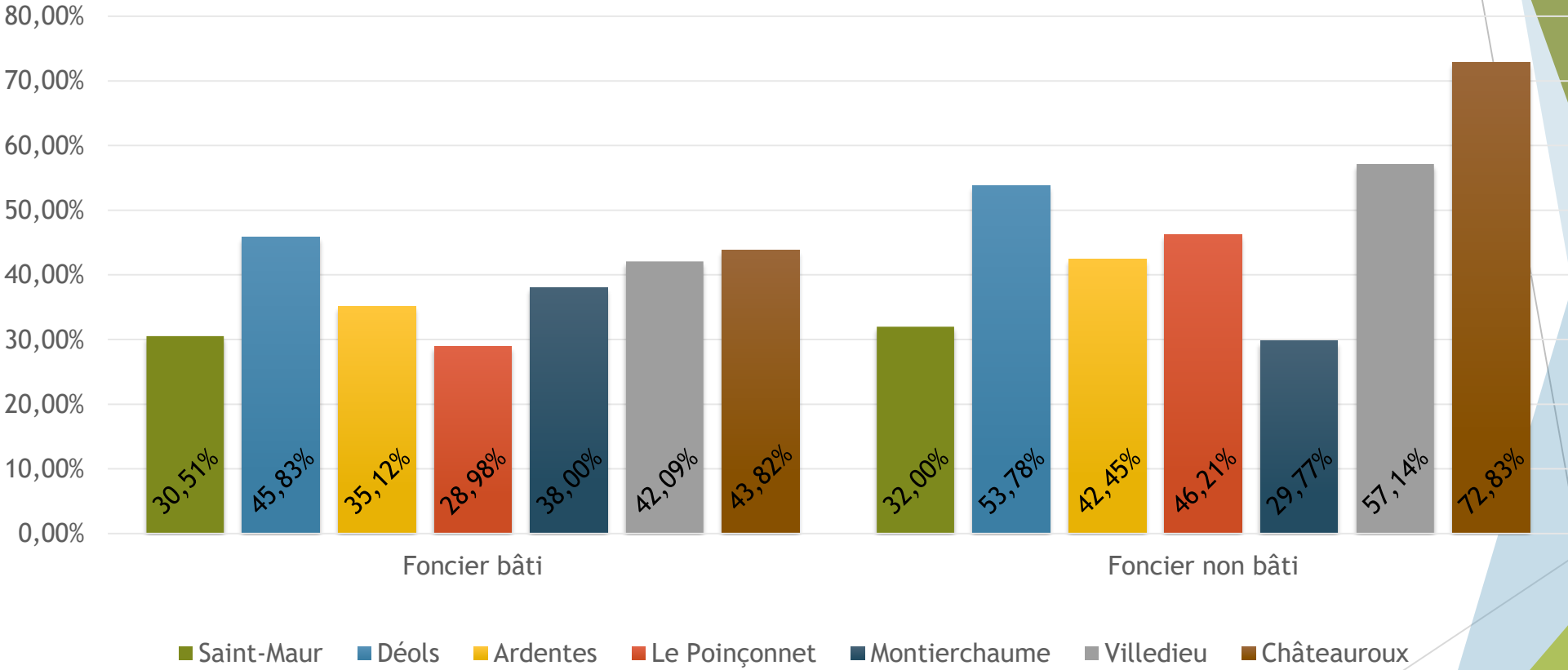
Évolution et structure des recettes courantes de fonctionnement depuis 2018



Évolution de la fiscalité locale

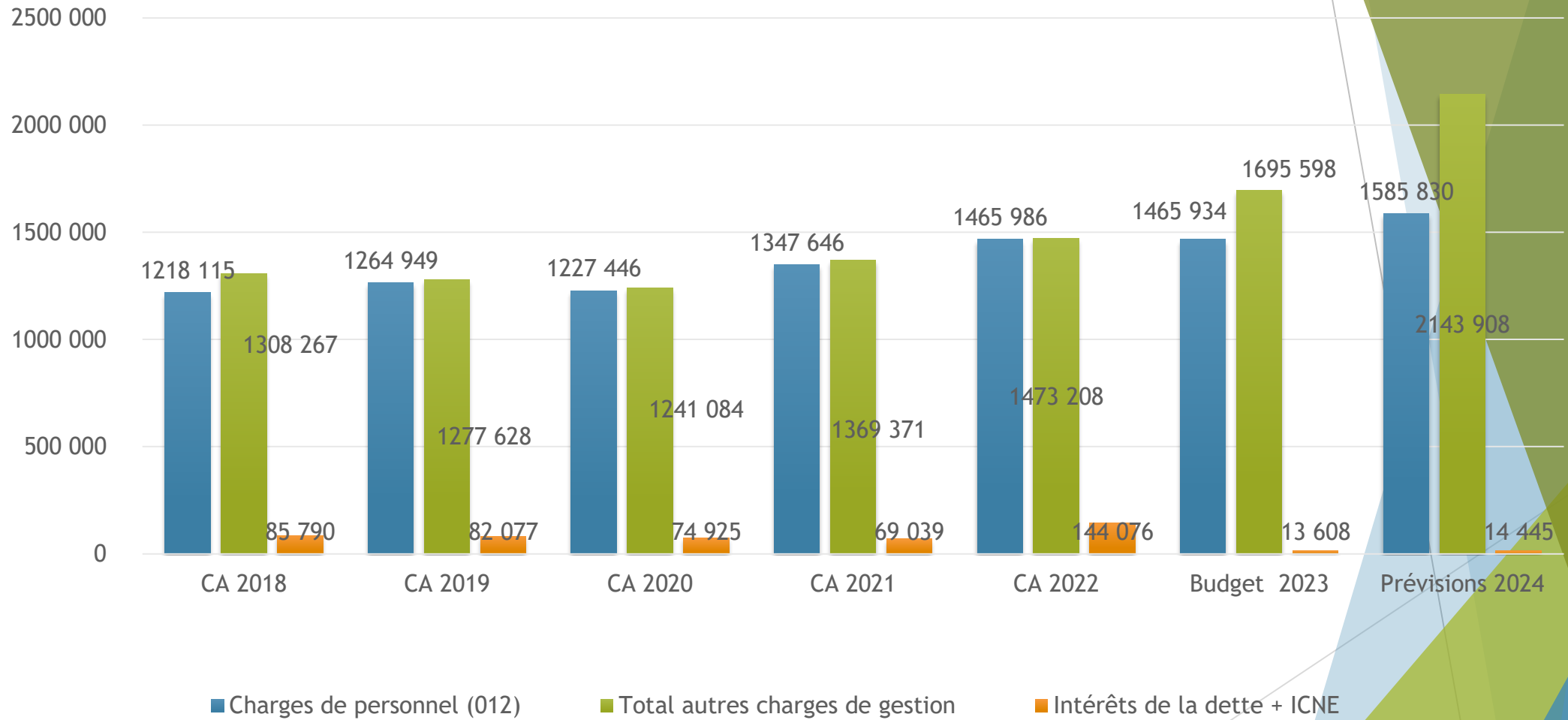


Vote des taux 2023



Évolution et perspective des dépenses de fonctionnement

Évolution et structure des dépenses courantes de fonctionnement depuis 2018



Évolution et perspective Chapitre 011

COMPTE	LIBELLÉ	Réalisé 2022	Réalisé 2023	Budget 2024
60221	Combustibles et carburants			
60611	Eau et Assainissement	12 189,42 €	31 514,14 €	32 000,00 €
60612	Énergie - Électricité	290 721,96 €	288 879,55 €	340 000,00 €
60621	Combustible	31 747,92 €	57 305,86 €	70 000,00 €
60622	Carburants	25 651,20 €	26 944,78 €	33 000,00 €
60623	Alimentation	5 021,48 €	9 124,83 €	12 470,00 €
60624	Produits de traitement		2 104,67 €	5 000,00 €
60628	Autres fournitures non stockées	15 788,90 €	13 189,39 €	15 000,00 €
60631	Fournitures d'entretien	9 153,53 €	10 738,31 €	11 800,00 €
60632	Fournitures petit équipement	29 201,82 €	35 624,81 €	60 000,00 €
60633	Fournitures de voirie	6 331,52 €	11 211,04 €	27 000,00 €
60636	Vêtements de travail	3 475,40 €	4 693,16 €	4 000,00 €
6064	Fournitures administratives	3 007,42 €	4 934,35 €	3 800,00 €
6065	Livres, disques pour bibliothèque, médiathèque	6 828,90 €	7 359,70 €	8 500,00 €
60668	Produits pharmaceutiques		247,54 €	300,00 €
6067	Fournitures scolaires	9 258,18 €	9 341,67 €	9 100,00 €
6068	Autres matières et fournitures	7 824,86 €	9 209,40 €	16 850,00 €
CHAPITRE 60 ACHATS ET VARIATIONS DE STOCKS		456 202,51 €	522 423,20 €	648 820,00 €

En 2023, les coûts de l'électricité ont évolué, compte tenu de la signature du contrat d'électricité avec le SDEI. Les estimations du SDEI faites sur la consommation 2021 sont supérieures au réalisé 2023 mais devraient baisser en 2024 et 2025.

Les dépenses de combustible et de carburant sont eux aussi en forte évolution et le seront également en 2024 conformément à l'évolution de leur coûts et à l'avenant signé en attendant la signature d'un nouveau contrat pour le combustible.

En 2023, nous avons revu les achats en groupant les commandes, ainsi certains jus de fruits sont achetés chez un producteur local et le reste dans une grande enseigne locale.

La gestion des stocks par les services n'a pas toujours été tenue, cela reste un point à améliorer avec un comptage sortant et rentrant des bouteilles afin d'avoir une comptabilité au plus juste par service.

Avec l'arrivée d'un agent dédié au service des bâtiments, il y a eu de nombreux achats de matériels pour ainsi travailler en régie.

Il est reporté une somme encore plus importante en 2024 afin d'entretenir des locaux vieillissants depuis de nombreuses années.

Il a été mis en place fin 2023 un service de nettoyage des vêtements de travail avec l'Adapei et l'achat de vêtements de travail homologués et identiques pour chaque agent.

Le montant pour les fournitures scolaires reste inchangé, les dépenses ont été calculées en fonction du nombre d'enfants dans les écoles.

611	Contrats prestations de services	205 902,19 €	199 028,89 €	230 000,00 €
6132	Locations immobilières			
61351	Location matériel roulant		3 587,01 €	4 000,00 €
61358	Location mobilière (Autres matériel roulant)	42 206,49 €	59 964,59 €	80 000,00 €
61521	Entretien et réparations - Terrains	10 562,40 €	20 351,96 €	39 000,00 €
615221	Entretien et réparations - Bâtiments publics éligible FCTVA	31 782,21 €	63 377,43 €	115 950,00 €
615228	Entretien et réparations - Autres Bâtiments	9 736,00 €	11 284,37 €	19 800,00 €
615231	Entretien et réparations - Voiries éligible FCTVA	19 367,64 €	9 456,76 €	100 000,00 €
615232	Entretien et réparations - Réseaux éligible FCTVA	12 376,32 €	14 288,40 €	15 000,00 €
61524	Bois et forêts			
61551	Entretien et réparations - Matériel roulant	29 742,17 €	27 061,58 €	30 000,00 €
61558	Entretien et réparations - Autres biens mobiliers	3 675,43 €	12 284,75 €	15 000,00 €
6156	Maintenance	140 226,76 €	209 187,43 €	190 000,00 €
6161	Multirisques	3 648,86 €		
6162	Assurance obligatoire - construction			
6168	Autres primes d'assurance	12 458,69 €	34 860,24 €	37 000,00 €
617	Etudes et recherches	1 090,25 €		3 500,00 €
6182	Documentation Générale et Technique	2 584,04 €	2 209,44 €	2 900,00 €
6184	Versement à des organismes de formation	6 243,00 €	4 159,00 €	7 500,00 €
6185	Frais colloque et séminaires			
6188	Autres frais divers	2 352,90 €	3 091,13 €	2 500,00 €
CHAPITRE 61 SERVICE EXTÉRIEURS		533 955,35 €	674 192,98 €	892 150,00 €

Les contrats de prestations de services concernent les dépenses de type REFPAC, API, COVED, machine à affranchir, redevances ... les prix sont constants pour certaines prestations tandis que pour REFPAC une augmentation de 3600 € due à un relevé sur l'ensemble du territoire, ce qui a permis de percevoir 35 000 € supplémentaire en recette.

Le contrat de restauration collective a été revu cette année avec une demande supplémentaire en produits locaux et 30% bio ce qui engendre un cout supplémentaire de 6,54 % pour les repas maternelles, 5,21 % pour les repas primaires et A.S.L.H., 2,99% pour les gouters.

En 2023, Il y a eu de nombreuses prestations pour de l'entretien et la réparation sur terrains, bâtiments et voiries (stabilisation dalles tombes : 3816 € + inspection pontons 912 € + brossage et nettoyage padel 2272 € + enlèvement arbres : 6 648 € + nettoyage les planches 4000 €+ clôture parking ancienne poste 980 € + clôture aire de jeux Villers 1091 €, façade mairie 36 253 + peinture comite fêtes 2 500+ toitures bâtiments communaux 8 921,46 + peinture direction + salle 109 ec elem, réparation toiture + volets roulants ec mat + mise en conformité elec bat + déplacement pompe à chaleur sdf villers 3035+ canalisation salle omnisport 1032+ décrochage panier basket 1364+ Travaux elec 4063,08€).

En 2024 il est prévu des dépenses sur les bâtiments, entretien terrain de foot, continuer l'entretien sur le site des Ballastières, continuer les travaux au château, effectuer une vérification de l'état des toitures de bâtiments communaux... Compte tenu de l'inflation des prix et des travaux et entretiens prévus il est décidé d'augmenter ces dépenses pour l'année 2024.

En 2023, le nettoyage des vitres a été réalisé en régie avec l'acquisition de matériel adapté, il en sera de même en 2024.

En 2023, des matériels non utilisés ou vieillissants ont fait l'objet d'une reprise. On dénombre moins de réparations sur du matériel technique qu'en 2022, il est envisagé l'entretien et réparation de matériel adapté en régie avec la mise en place de formations spécifiques.

Les coûts de formations 2023 ont diminués malgré l'habilitation en électricité ainsi que de formations spécifiques. Pour 2024, il sera nécessaire de faire passer les renouvellements pour les CACES ainsi que d'autres formations spécifiques.

COMPTE	LIBELLÉ	Réalisé 2022	Réalisé 2023	Budget 2024
62261	Honoraires soins veterinaires	2 014,42 €	694,43 €	1 500,00 €
6227	Frais d'acte et de contentieux	6 666,60 €	4 093,40 €	3 500,00 €
6228	Divers	15 060,79 €	17 633,42 €	29 160,00 €
6231	Annonces et insertions	329,60 €	129,60 €	500,00 €
6232	Fêtes et cérémonies	16 881,00 €	24 085,00 €	26 190,00 €
6234	Réceptions			
6236	Catalogues et imprimés	2 241,80 €	7 374,60 €	10 520,00 €
6237	Publications	7 507,20 €		
6238	Divers	2 054,26 €	2 571,86 €	3 500,00 €
6245	Transports de personnes extérieures à la collectivité		11 909,80 €	17 000,00 €
6247	Transports collectifs	11 142,51 €	330,00 €	
6248	Divers			
6251	Frais de voyage et déplacement		854,55 €	50,00 €
6256	Missions	129,56 €		
6257	Réception			
6261	Frais d'affranchissement	7 922,48 €	4 969,24 €	6 200,00 €
6262	Frais de télécommunication	24 203,96 €	28 234,47 €	35 000,00 €
627	Services bancaires et assimilés	1 545,35 €	408,95 €	415,00 €
6281	Concours divers : adhésions	8 237,32 €	11 420,00 €	12 000,00 €
6282	Frais de gardiennage	2 115,60 €	2 312,40 €	2 500,00 €
6283	Frais de nettoyage des locaux	6 214,09 €	18 382,00 €	24 000,00 €
62876	A un GFP de rattachement	16 255,83 €	18 425,42 €	19 000,00 €
62878	A d'autres organismes	46 517,02 €	38 408,98 €	52 000,00 €
6288	Autres services extérieurs (ex : cantine, entrée piscine...)	3 296,10 €	6 150,80 €	9 910,00 €
CHAPITRE 62 AUTRES SERVICES EXTÉRIEURS		180 335,49 €	198 388,92 €	252 945,00 €

L'article « divers » concerne le paiement des différentes animations (ateliers, sorties, spectacles, conférences, animations), l'estimation pour 2024 est faite sur les projets des services.

Tout ce qui concerne Châteauroux Métropole sera mis dans le compte 62878 compte tenu de l'obligation des flux croisés, on y retrouve les dérogations scolaires :

Pour 2023-2024

CHTX : 4 maternelle + 10 élémentaire

DEOLS : 2 maternelle + 13 élémentaire

VILLEDIEU : 2 maternelle + 2 élémentaire

NIHERNE : 1 Maternelle

VINEUIL : 10 maternelle / primaire

Voyage Angleterre 11 000 €

Ainsi que la participation au Relais des Assistantes Maternelles.

Le compte 6236, catalogue et imprimés, il est envisagé de pérenniser la publication de deux magazines « transparences ».

En 6262, frais de télécommunication, considérant la modification de notre système de téléphonie, le cout a été revu à la hausse pour la première année.

En 6281, Les concours et adhésions sont estimés à l'identiques de 2023.

Actuellement le nettoyage des locaux à la maison médicale est réalisé par un prestataire extérieur comme à son origine, compte tenu des difficultés de personnel cette année, il n'a pas été possible de mettre en place le nettoyage en régie, nous espérons pouvoir le mettre en place en 2024.

Au compte 62876, on retrouve les frais d'instruction et pré instruction d'urbanisme qui ont augmenté en 2022 suite à la mise en place de la plateforme de dématérialisation, les couts sont donc estimés à l'identique de 2023.

COMPTE	LIBELLÉ	Réalisé 2022	Réalisé 2023	Budget 2024
63512	Taxe foncière	14 946,00 €	17 291,00 €	18 000,00 €
63513	Autres impôts locaux			
637	Autres impôts, taxes et versements assimilés			
CHAPITRE 63 IMPÔTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILÉS		14 946 €	17 291,00 €	18 000,00 €

Les taxes foncières ont évolué suite à l'acquisition de terrains et biens immobiliers.

La prévision est prévue à la hausse en 2024 compte tenu des évolutions annuelles.

Sur le compte 7391171 on retrouve en 2022 deux années, il n'y a pas eu de dégrèvement en 2023. une estimation plus importante est faite en 2024.

Sur le compte 7391118, on retrouve les dégrèvements sur les friches commerciales, malgré la bonne santé de notre territoire en la matière il est prévu un montant un petit peu plus important qu'en 2023 dans l'éventualité de la fermeture de certains magasins en difficultés.

Depuis 2022, le FPIC est compensé par une recette, la perspective sur 2024 est de même.

CHAPITRE 011	1 185 439,35 €	1 412 296,10 €	1 811 915,00 €
--------------	----------------	----------------	----------------

7391171	Dégrèvement de la taxe foncière sur les propriétés non bâties- jeunes agriculteurs	2 063,00 €		2 000,00 €
7391172	Dégrèvement de taxe d'habitation sur les logements vacants	175,00 €	243,00 €	500,00 €
7391118	Autres restitutions sur dégrèvements sur contribution directes		7 845,00 €	9 000,00 €
739223	Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales	61 692,00 €	55 938,00 €	62 000,00 €
7398	Reversements, restitutions et prélèvements divers			
7489	Reversement et restitution sur autres attributions et participations	456,00 €		1 000,00 €
CHAPITRE 73 IMPÔTS ET TAXES		64 386,00 €	64 026,00 €	74 500,00 €

CHAPITRE 014	Atténuation de produit	64 386,00 €	64 026,00 €	74 500,00 €
--------------	------------------------	-------------	-------------	-------------

Chapitre 65 et 66

COMPTE	LIBELLÉ	Réalisé 2022	Réalisé 2023	Budget 2024
6518	Autres redevances			
65311	Indemnités	82 156,50 €	84 196,44 €	89 000,00 €
6532	Frais de missions			- €
65313	Cotisations de retraite	3 450,42 €	3 536,04 €	3 800,00 €
65314	Cotisations de sécurité sociale	6 101,28 €	6 256,86 €	6 625,00 €
65315	Formation élus	200,00 €		1 000,00 €
653172	Cotisations au fonds de financement d'alloc fin mandat	218,90 €	218,90 €	250,00 €
6541	Créances admises en non valeur	6 077,22 €	500,30 €	7 000,00 €
6542	Créances admises en non valeur	13 601,61 €	737,97 €	12 000,00 €
65541	Contribution au fonds de compensation des charges territoriales(étab. pub. de territoire)			- €
65568	Autres contributions	1 656,00 €	1 406,00 €	2 000,00 €
6558	Autres contributions obligatoires			- €
657358	Subvention de fct aux autres groupeemnt		800,00 €	840,00 €
657362	Subvention Communale au CCAS	34 682,15 €	29 950,00 €	21 666,00 €
657363	Subvention budget annexe			- €
65737	Autres établissements publics locaux			- €
65748	Subventions aux associations	53 709,00 €	76 756,00 €	87 716,00€
65811	Droite utilisation informatique en nuage Redevances pour concessions et brevets	2 300,62 €	3 384,38 €	3 500,00 €
65818	SACEM SPRE		1 502,73 €	2 500,00 €
65888	Autres	4,65 €	4 154,41 €	4 362,13 €
CHAPITRE 65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE		204 158,35 €	213 400,03 €	242 259,13€
66111	Intérêts réglés à l'échance (Intérêts emprunts)	71 794,39 €	19 336,28 €	15 600,00 €
66112	ICNE Année N		4 154,38 €	3 000,00 €
661122	ICNE Année N-1	9 882,50 €	- 9 882,50 €	-4 154,38 €
6615	Intérêts des comptes courants et de dépôts créditeurs			
6688	Autres	62 399,36 €		
CHAPITRE 66 CHARGES FINANCIERES		144 076,25 €	13 608,16 €	14 445,62 €

Les restes à recouvrer datant depuis plus de 3 ans se totalisent par un montant de 9 221 €.

Les montants proposés entre 2021 et 2022 s'établissent à 2 620 €.

Il est donc proposé de prévoir des montants identiques à 2022.

La subvention au CCAS est diminuée car l'établissement a un résultat excédentaire et des prévisions similaires à l'année précédente.

Le montant des subventions aux associations a été étudié selon les demandes formulées, le montant global comprend les subventions de fonctionnement, exceptionnelle et de réserve.

Les intérêts seront en fortes diminution faisant suite à la renégociation des prêts.

Détail Chapitre 012

COMPTE	LIBELLÉ	Réalisé 2022	Réalisé 2023	Budget 2024
6216	Personnel affecté par le GFP de rattachement	32 084,00 €		13 000,00 €
6218	Autre personnel extérieur	51 941,36 €	8 247,51 €	12 000,00 €
	CHAPITRE 62 (SUITE)			
	AUTRES SERVICES EXTÉRIEURS	84 025,36 €	8 247,51 €	25 000,00 €
6331	Versement de transport	6 221,02 €	6 503,12 €	7 500,00 €
6332	Cotisations versées au F.N.A.L	755,48 €	791,19 €	900,00 €
6336	Cotisations versées au Centre de Gestion et C.N.F.P.T	16 640,86 €	17 935,02 €	19 080,00 €
6338	Autres impôts, taxes,...sur rémunérations	2 332,79 €	2 438,79 €	2 600,00 €
	CHAPITRE 63			
	IMPÔTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILÉS	25 950,15 €	27 668,12 €	30 080,00 €
64111	Personnel titulaire	597 920,83 €	677 328,80 €	694 000,00 €
64112	SFT et indemnité de résidence	15 045,08 €	7 577,58 €	8 000,00 €
64113	NBI		9 610,23 €	11 352,60 €
64118	Autres indemnités	154 494,66 €	183 572,83 €	195 000,00 €
64131	Personnel non titulaire contractuel	140 045,63 €	98 102,15 €	110 000,00 €
64132	Personnel non titulaire sft et indemnité residence		649,34 €	1 500,00 €
64138	Personnel non titulaire Primes et Autres indemnités	25 554,40 €	10 968,58 €	17 000,00 €
64168	Autres emplois d'insertion			- €
6417	Rémunération des apprentis		10 087,02 €	12 000,00 €
64171	Rémunération des apprentis	16 955,03 €	871,75 €	1 000,00 €
6451	Cotisations à l'URSSAF	142 984,67 €	136 052,03 €	150 000,00 €
6453	Cotisations aux caisses de retraite	199 494,82 €	224 245,08 €	237 000,00 €
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C	6 711,57 €	4 443,65 €	7 000,00 €
6455	Cotisations pour assurance du personnel	40 088,71 €	44 008,07 €	53 424,00 €
6456	Versements au FNC du supplément familial	2 194,00 €	3 390,00 €	4 500,00 €
6457	Cotisations sociales liées à l'apprentissage	301,46 €	198,37 €	567,00 €
6458	Cotisations aux autres organismes sociaux		4 068,00 €	5 000,00 €
6474	Versements aux œuvres sociales	7 632,00 €	7 702,67 €	8 000,00 €
6475	Médecine du travail pharmacie	3 430,05 €	3 726,48 €	4 200,00 €
6478	Autres charges sociales diverses	3 157,32 €	3 415,32 €	4 006,80 €
6488	Autres charges			7 200,00 €
	CHAPITRE 64			
	CHARGES DE PERSONNEL	1 356 010,23 €	1 430 017,95 €	1 530 750,40 €
CHAPITRE 012		1 465 985,74 €	1 465 933,58 €	1 585 830,40 €

Les effectifs et la masse salariale

- ▶ Les dépenses de personnel des collectivités locales ont intégré en 2023 plusieurs décisions gouvernementales sur les traitements : la revalorisation du point d'indice de la fonction publique de + 1,5 % au 1er juillet 2023 ainsi que des mesures spécifiques ciblant les bas salaires. La masse salariale a dû intégrer l'effet en année pleine de la revalorisation du 1er juillet 2022 de 3,5 %.
- ▶ D'une autre façon la collectivité a dû prendre en compte les dépenses supplémentaires en lien avec l'embauche des agents chargés du recensement au mois de février 2023
- ▶ Malgré ces différents éléments la collectivité a su parfaitement maîtriser les charges de personnel avec une baisse significative des dépenses en lien avec le personnel non titulaire et contractuel (-34.13%)
- ▶ Pour l'année 2024, l'objectif est de poursuivre la **stabilisation des effectifs, à périmètre de service public constant**.
- ▶ Cet objectif s'accompagnera d'une réflexion sur l'organisation des services et leur évolution afin d'être en mesure de mener les transitions engagées.
- ▶ La collectivité entend donc poursuivre la maîtrise de ses dépenses de personnel tout en préservant la qualité des services municipaux et en améliorant les conditions de vie au travail.
- ▶ Le budget 2024 prévoit augmentation des charges de personnel par rapport au budget 2023 qui prendront en compte les éléments suivants décrétés par l'état :
- ▶ **Les nouvelles hausses du smic** (+1.13% en janvier 2024) ainsi que la prise en compte en année pleine de la revalorisation du smic appliquée en mai 2023 (+1.81%)
- ▶ **La revalorisation du point d'indice** pour tous les agents de la fonction publique (+1,5%), décidé par l'Etat et effectif depuis le 1er juillet 2023 pour faire face à la hausse de l'inflation. Cette revalorisation fait suite à la revalorisation du point d'indice de +3,5% mise en œuvre en juillet 2022. Le budget 2024 tient compte de l'extension en année pleine de cette revalorisation. (+22 000 €)
- ▶ **La revalorisation statutaire des grilles de 5 points d'indice pour tous grades**, décidée également par l'Etat et mise en œuvre à partir du 1er janvier 2024. Cette mesure se traduit par une revalorisation de 25 € brut mensuel par agent (coût collectivité annuel chargé 12 000 €).
- ▶ Des mesures internes à la collectivité :
- ▶ La prise en compte sur une année entière du poste de responsable service bâtiment arrivé le 1^{er} mars 2023 (+ 6 000 €)
- ▶ **Le Glissement vieillesse technicité (GVT)**, correspondant à l'évolution mécanique des carrières des personnels (avancement de grade et d'échelon, promotion interne, réussite aux concours etc.), devrait être partiellement compensé par « l'effet Noria » (effet du remplacement d'agents ayant une forte ancienneté par des agents moins avancés dans leur carrière). Sur l'exercice 2024 les prévisions actuelles font état d'un montant GVT constant à 1% identique au budget 2023, ce qui traduit une bonne maîtrise de la masse salariale.
- ▶ Le budget 2024 comprendra également une légère **revalorisation du RIFSEEP prévue lors de sa mise en place en 2021** (coût pour la collectivité + 3 000 €)
- ▶ **Le versement par la collectivité de la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat** (coût pour la collectivité + 9 000 €)
- ▶ **La participation obligatoire de la commune aux mutuelles complémentaires santé** pour les agents : 15,00 € / agent (coût pour la collectivité 5 400 € / an)

Autofinancement et dette

L'autofinancement brut

Capacité d'autofinancement brute							
Année	Recettes réelles nettes de fonctionnement			-	Dépenses réelles nettes de fonctionnement		Résultat
	Recettes	-op d'ordre	-775 produits cessions		Dépenses	- op d'ordre	
2023	4 213 286,42 €	48 748,83 €	23 596,00 €		3 609 827,00 €	434 687,54 €	965 802,13 €
2022	4 154 542,31 €	7 753,07 €	26 400,00 €		3 412 408,39 €	329 138,27 €	1 037 119,12 €
2021	3 929 582,95 €	22 059,65 €	55 040,00 €		3 134 503,40 €	348 447,72 €	1 066 427,62 €
2020	3 825 764,77 €	65 229,62 €	117 160,00 €		2 975 122,71 €	431 667,83 €	1 099 920,27 €
2019	3 819 246,26 €	10 161,45 €	81 160,00 €		2 969 245,93 €	344 591,75 €	1 103 270,63 €
2018	3 910 901,23 €	2 803,56 €	57 342,92 €		2 892 573,81 €	280 401,13 €	1 238 582,07 €
2017	3 814 316,07 €	- €	3 100,00 €		2 745 778,14 €	212 735,69 €	1 278 173,62 €

La capacité d'autofinancement (CAF) représente l'excédent résultant du fonctionnement utilisable pour financer les opérations d'investissement (remboursement de dettes, dépenses d'équipement ...).

Elle est calculée par différence entre les produits réels (hors produits de cession d'immobilisation) et les charges réelles (hors valeur comptable des immobilisations cédées) de fonctionnement.

La CAF brute est en priorité affectée au remboursement des dettes en capital.

L'autofinancement net

Capacité d'autofinancement nette				
Année	CAF brute	-	Remboursement capital dette (1641)	résultat
2023	965 802,13		303 094,52 €	662 707,61 €
2022	1 037 119,12 €		1 381 198,27 € (dont 1 047 327,26 € de R.A.) Si on prend en compte l'emprunt : 1 381 198,27 € - 1 200 000,00 € = 181 198,27 €	703 248,11€ (hors R.A.) 855 920,85 €
2021	1 066 427,62 €		264 775,54 €	801 652,08 €
2020	1 103 270,63 €		234 761,41 €	868 509,22 €
2019	1 103 270,63 €		238 391,16 €	864 879,47 €
2018	1 238 582,07 €		187 562,56 €	1 051 019,51 €
2017	1 278 173,62 €		193 444,46 €	1 084 729,16 €

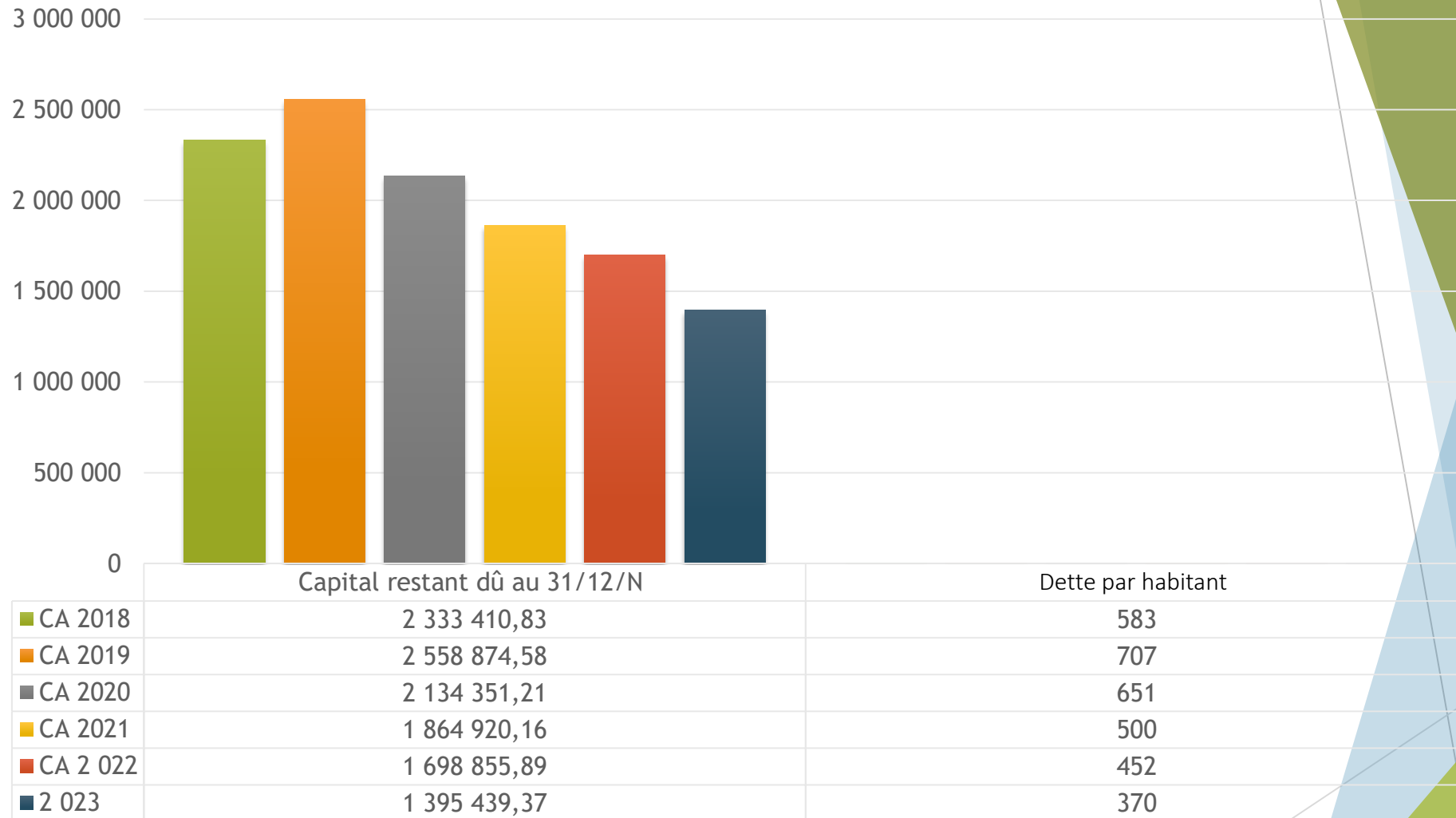
La capacité d'autofinancement nette (CAF nette) représente l'excédent résultant du fonctionnement après remboursement des dettes en capital.

Elle représente le reliquat disponible pour autofinancer des nouvelles dépenses d'équipement.

La CAF nette est une des composantes du financement disponible.

La CAF nette est un indicateur de gestion qui mesure, exercice après exercice, la capacité de la collectivité à dégager au niveau de son fonctionnement des ressources propres pour financer ses dépenses d'équipement, une fois ses dettes remboursées.

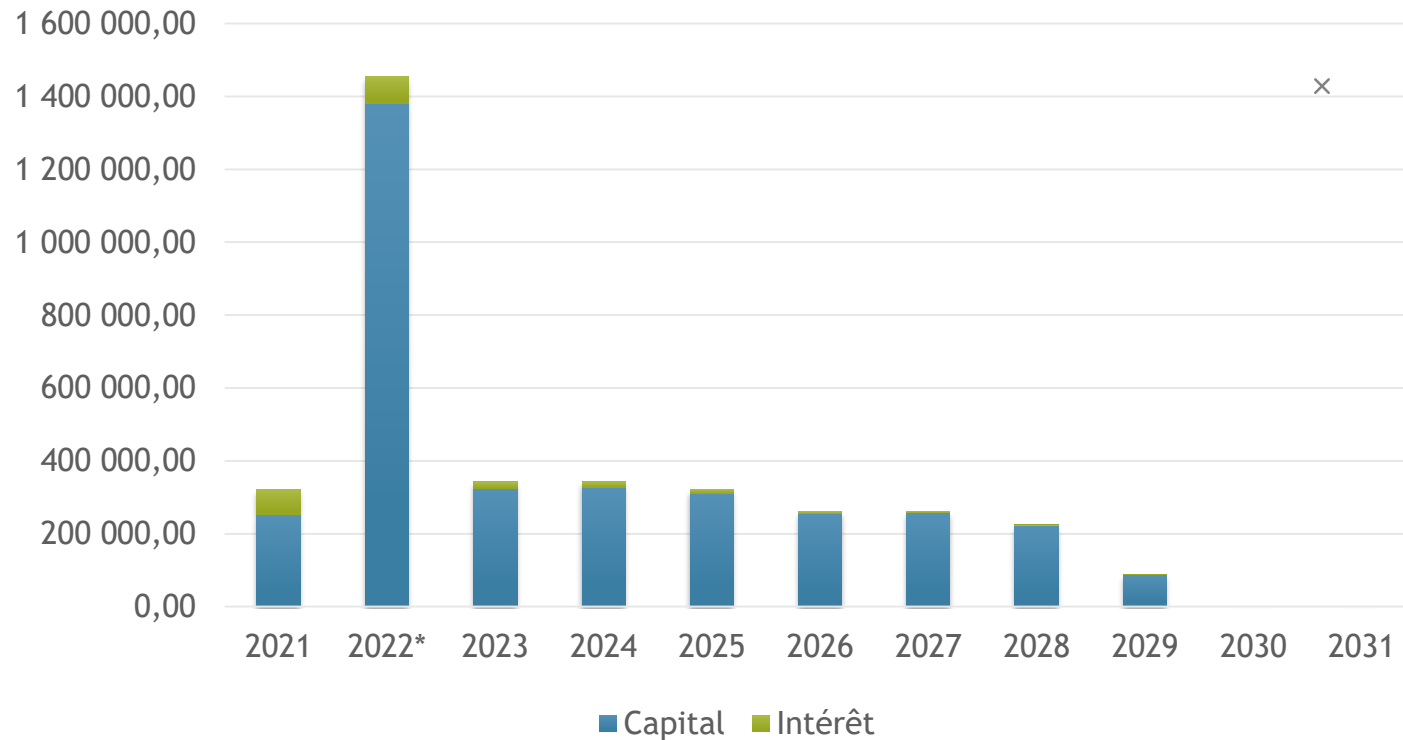
Encours de la dette depuis 2018



■ CA 2018 ■ CA 2019 ■ CA 2020 ■ CA 2021 ■ CA 2 022 ■ 2 023

Population 2021 : 3730
 Population 2022 : 3762
 Population 2023 : 3771

Annuité prévisionnelle de la dette



- *Renégociation des emprunts en juillet 2022 à un taux de 0,80 % sur 7 années.
- Emprunt ALSH : 100 000 € sur 5 ans taux 0 à compter de 2025.

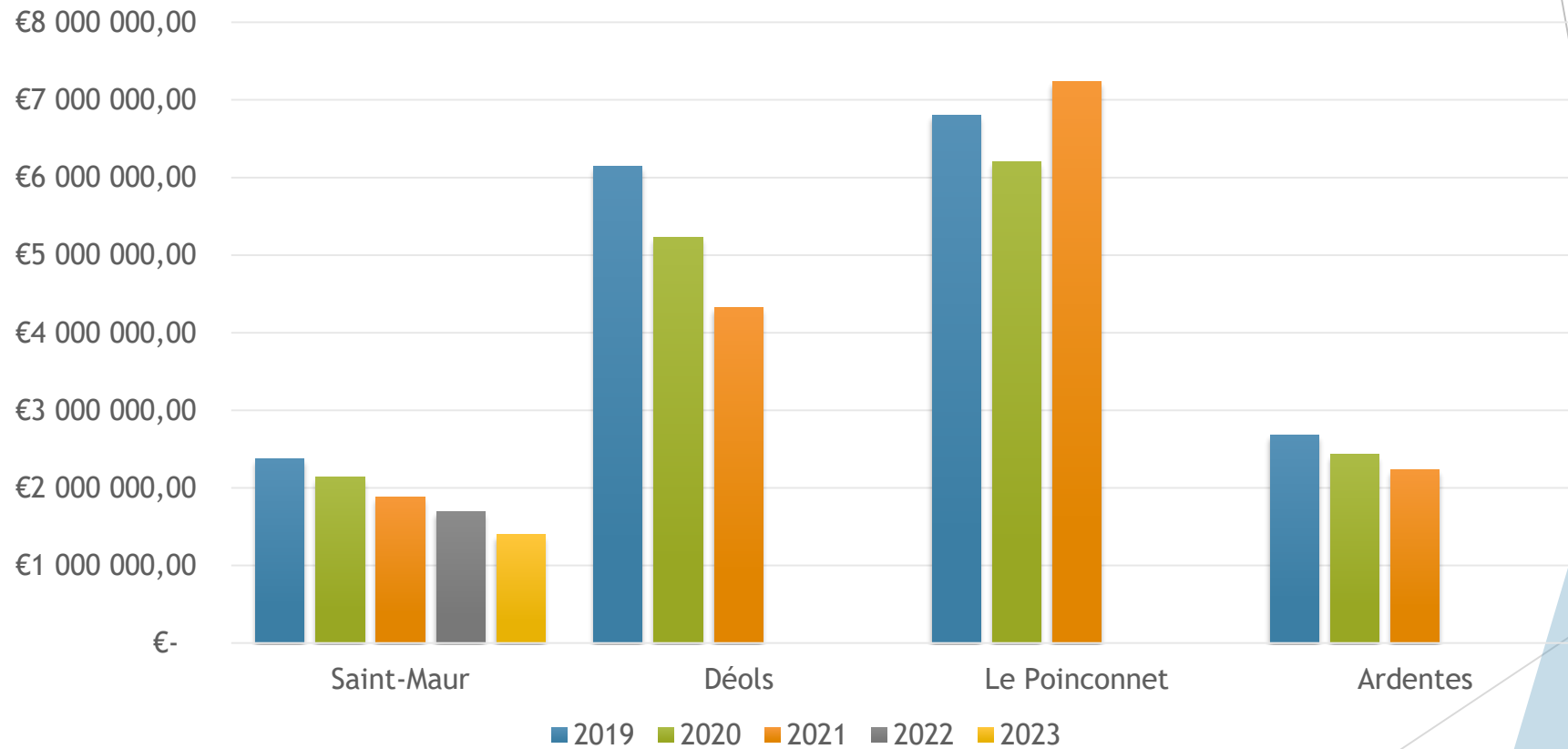
Liste des emprunts en 2023

<u>Année</u>	<u>Organisme prêteur</u>	<u>Objet</u>	<u>Taux</u>	<u>Montant Contrat</u>	<u>Dettes capital au 01/01</u>	<u>Montant des échéances pour l'exercice</u>	<u>Date de fin</u>
2012	Caisse d'épargne	Réaménagement de la dette	2,41%	336 614,95 €	92 067,55€	32 020,77€	25/08/2025
2013	Crédit Agricole	Viabilisation Fosses à Barattes 1ère Tranche	4,89%	174 342,26 €	62 174,32 €	17 489,09 €	01/06/2027
2019	Crédit Mutuel	Acquisition Les Ormeaux	0,85%	457 000,00 €	233 349,72 €	47 718,28€	31/12/2028
2022		Réaménagement de la dette	0,80 %	1 200 000,00 €	948 478,31 €	176 444,68 €	30/04/2029
2013	SA SFIL	Emprunt Renégocié	2,29%	288 772,19 €	53 736,86 €	27 794,83 €	01/09/2025
2013		Emprunt Renégocié	2,20%	205 901,36 €	20 820,61 €	21 278,66 €	01/09/2024
2014	OPAHC Compte 16876	BAIL A CONSTRUCTION		18 032,00 €	14 812,00	322,00	30/11/2069
<u>Total Budget Principal Saint-Maur</u>				<u>2 680 662,76 €</u>	<u>1 395 439,37 €</u>	<u>323 068,31 €</u>	-

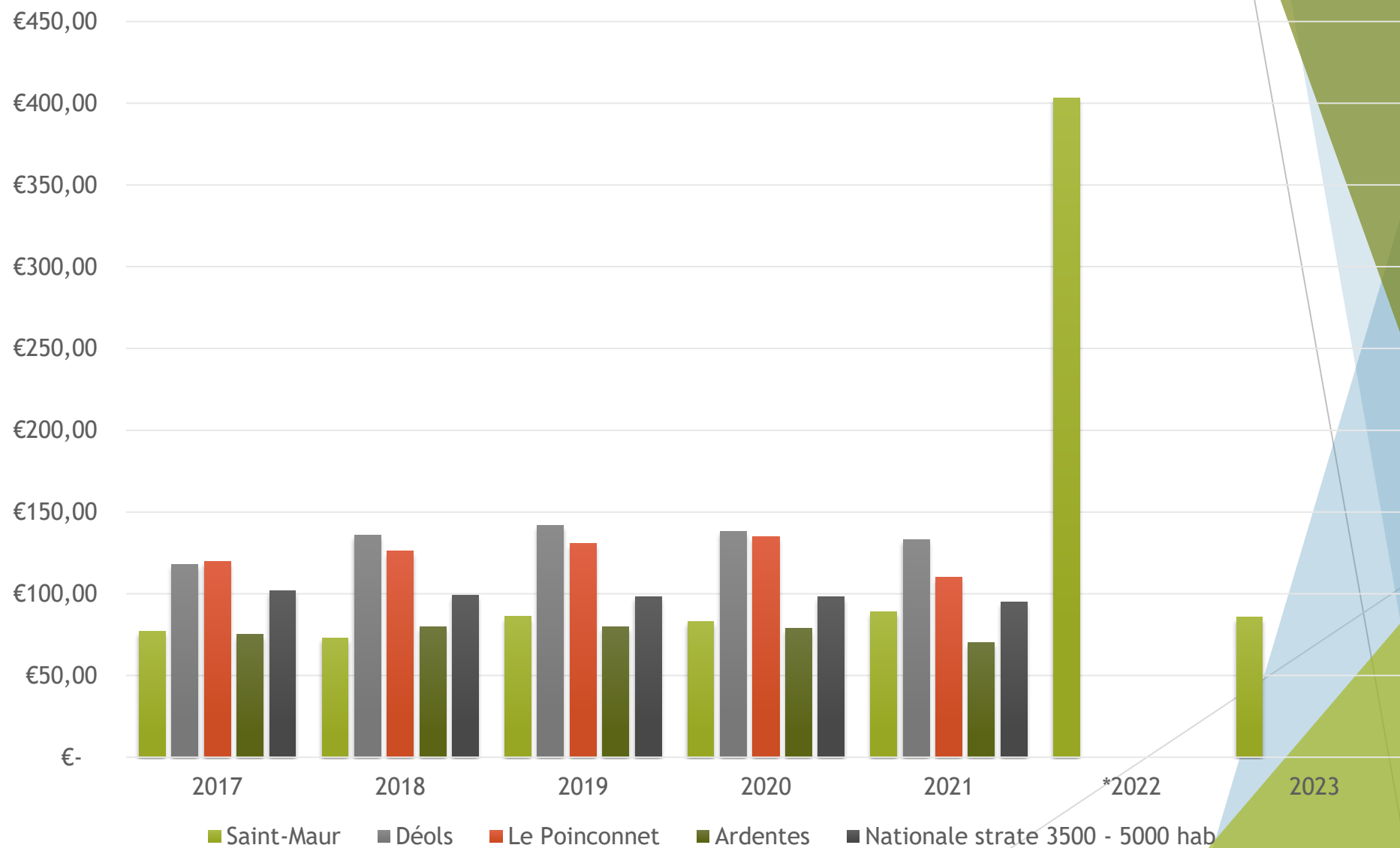
- A prévoir emprunt ALSH : 100 000 € sur 5 ans taux 0 à compter de 2025.

Comparatif

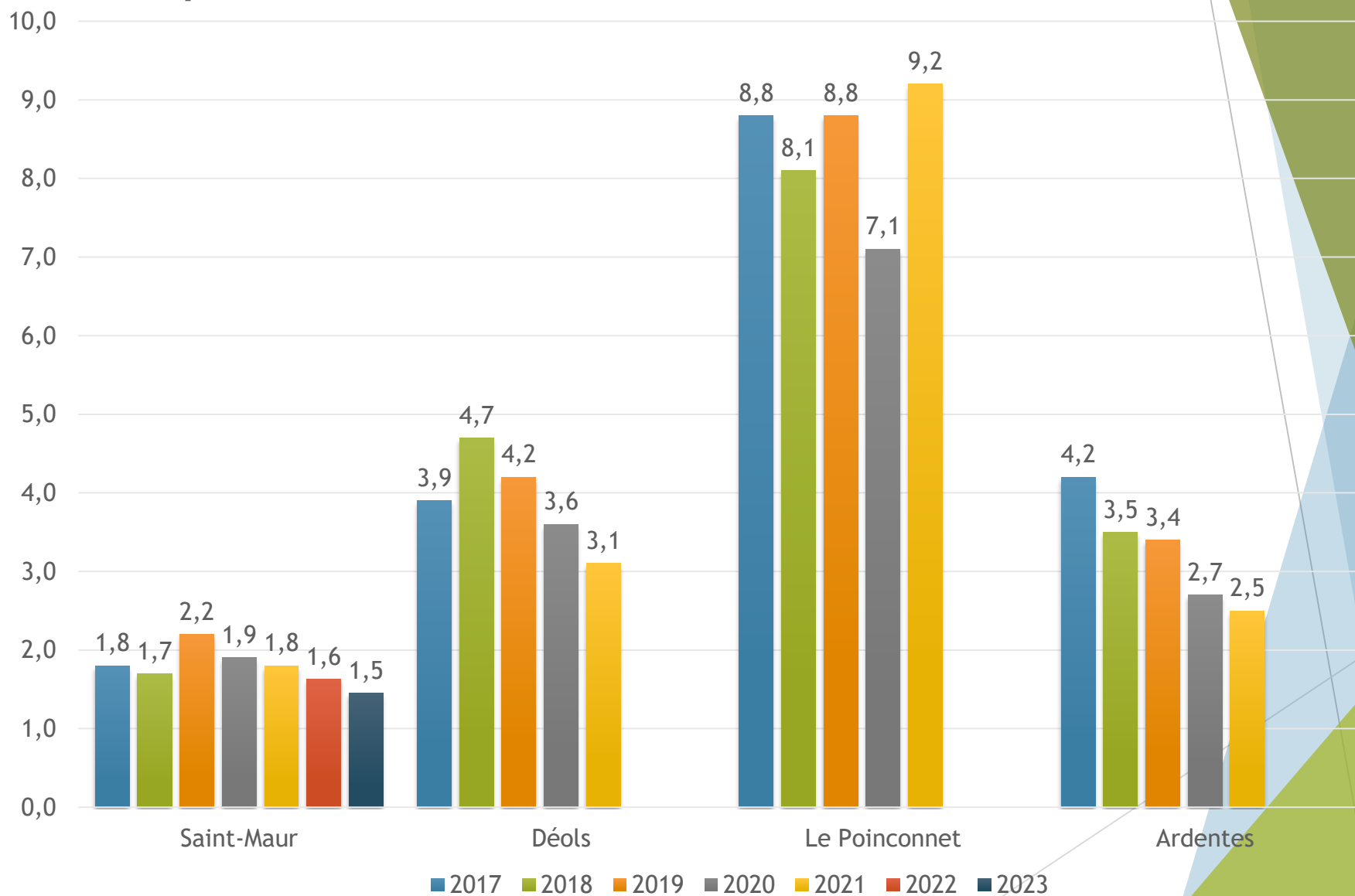
Dette des communes



Annuité de la dette par habitant



Capacité de désendettement en nombre d'années



Dépenses et recettes d'Investissement en 2023

Les dépenses d'Investissement

DÉPENSES		
CHAPITRES		Réalisations
16	Remboursement capital emprunt	304 899,52 €
	OP 0226 - STRUCTURES SPORTIVES	216 357,20 €
	OP 0230 - AMENAGEMENT DU CENTRE BOURG	99 903,05 €
	OP 0232 - AMENAGEMENT ENTREE DE VILLE	35 850,60 €
	OP 0231 - ACCUEIL DE LOISIRS	465 352,82 €
	OP 0233 - TRAVAUX D AMENAGEMENT MAIRIE et ANNEXES	87 072,73 €
	OP 0234 - AMENAGEMENT DE BEL AIR	9 512,40 €
	OP 0235 - ECONOMIE D ENERGIE BATIMENTS COMMUNAUX ET ECLAIRAGE PUBLIC	2 160,00 €
	OP 0020 - VOIRIE DE VILLERS	
	OP 0021 - AMENAGEMENT ROUTE DE CHATEAUROUX	110 400,00 €
Chapitre 20	Immobilisations incorporelles	74 805,64 €
Chapitre 204	Subventions versées	1 000,00 €
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	640 508,39 €
040	Opérations d'ordre	56 536,83 €
041	Opérations patrimoniales	8 957,82 €
TOTAL		2 113 317,00 €

Autorisations de Programmes

AP 2023 PASSAGE LEDES

Autorisation de programmes					Crédits de paiement		Reste à Financer	
N°	Libellé	Vote Délibération	Proposition Délibération	Votée sur l'exercice en cours	Exercice antérieur	Ouvert au titre de l'exercice N	Exercice N+1	Exercice au-delà de N+1
01	Passage LEDES	1330 000,00 €				300 000,00 €	590 000,00 €	440 000,00 €

AP 2023 PASSAGE LEDES - ECONOMIE D ENERGIE BATIMENTS COMMUNAUX ET ECLAIRAGE PUBLIC

	Montant en AP			Montant en CP			
	Ouvert	Engagé	Disponible	Prévisionnel	Ouvert	Réalisé	Disponible
TOTAL	1 330 000.00 €	754 774.24 €	575 225.76 €	1 330 000.00 €	300 000.00 €	8 563.99 €	291 436.01 €
2023	1 330 000.00 €	754 774.24 €		300 000.00 €	300 000.00 €	0.00 €	300 000.00 €
0235 - Economie d'Energie Batiment		754 774.24 €			300 000.00 €	0.00 €	300 000.00 €
2024	0.00 €	0.00 €		590 000.00 €	0.00 €	8 563.99 €	-8 563.99 €
0235 - Economie d'Energie Batiment		0.00 €			0.00 €	8 563.99 €	-8 563.99 €
2025	0.00 €	0.00 €		440 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
0235 - Economie d'Energie Batiment		0.00 €			0.00 €	0.00 €	0.00 €

Autorisations de Programmes

AP 2023 TRAVAUX VOIRIE VILLERS

Autorisation de programmes					Crédits de paiement		Reste à Financer	
N°	Libellé	Vote Délibération	Proposition Délibération	Votée sur l'exercice en cours	Exercice antérieur	Ouvert au titre de l'exercice N	Exercice N+1	Exercice au-delà de N+1
02	Travaux Voirie Villers les Ormes	995 000,00 €				350 000,00 €	645 000,00 €	

AP 2023 TRAVAUX VOIRIE VILLERS - TRAVAUX VOIRIE VILLERS LES ORMES

	Montant en AP			Montant en CP			
	Ouvert	Engagé	Disponible	Prévisionnel	Ouvert	Réalisé	Disponible
TOTAL	995 000.00 €	0.00 €	995 000.00 €	995 000.00 €	355 970.41 €	0.00 €	355 970.41 €
2023	995 000.00 €	0.00 €		350 000.00 €	355 970.41 €	0.00 €	355 970.41 €
0020 - Voirie Villers les Ormes		0.00 €			355 970.41 €	0.00 €	355 970.41 €
2024	0.00 €	0.00 €		645 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
0020 - Voirie Villers les Ormes		0.00 €			0.00 €	0.00 €	0.00 €

Restes à réaliser - Dépenses

Désignation	
OP 202 - IMPASSE DU GUE	9 871,12 €
OP 226 - STRUCTURES SPORTIVES	8 025,63 €
OP 0203 - GYMNASE DES PLANCHES	24 684,00 €
OP 0231 - ACCUEIL DE LOISIRS	1 098 955,64 €
OP 0232 - AMENAGEMENT ENTREE DE VILLE	23 915,31 €
OP 0233 - TRAVAUX D AMENAGEMENT MAIRIE ET ANNEXES	134 880,00 €
OP 0234 - AMENAGEMENT DE BEL AIR	336,00 €
OP 020 - VOIRIE DE VILLERS	5 970,41 €
Chapitre 20	23 667,07 €
Chapitre 21	64 950,72 €
<u>TOTAL</u>	<u>1 395 255,90 €</u>

Recettes d'investissements

RECETTES		
CHAPITRES		Réalisations
1068	Affectation du résultat	731 366,44€
10	F.C.T.V.A + Taxe d'aménagement	267 713,16 €
13	Subventions	435 293,47 €
16	Emprunts et cautionnements	2 785,60 €
040	Opérations d'ordre	434 687,54 €
041	Opérations patrimoniales	16 745,82 €
	TOTAL	1 888 592,03€

Subventions perçues

Fonds de concours SDEI	11 342,88 €
Réfection Tennis – Agence Nationale du Sport	19 653,00 €
Socle numérique Ecole Elémentaire Académie Orléans Tours (solde)	2 684,00 €
Transformation numérique (solde)	11 285,40 €
FAR 2023 – acquisition d’une chargeuse pelleteuse	28 000,00 €
DETR – Construction d’un accueil de loisirs et d’un accueil périscolaire	150 000,00€
C.R.S.T. Aménagement du Centre Bourg	125 300,00 €
Amendes de police- Route de Châteauroux	22 344,89 €
Département – Espace naturel sensible – Ile Saint-Martin	12 500,00 €
Département – Rénovation des courts de tennis	52 183,30 €
<u>TOTAL</u>	435 293,47 €

Restes à réaliser - Recettes

1316 Autres établissements locaux

CAF ALSH 100 000,00 €

CNAF 160 000,00 €

1321 Etat établissements nationaux

DETR ALSH 350 000,00 €

TOTAL **610 000,00 €**

Les dépenses et recettes d'Investissement en 2024

DEPENSES D INVESTISSEMENT

001	(Nouveau 001 Déficit investissement)	1 395 255,90€
<i>Dont Restes à Réaliser Dépenses 2023 :1 395 255,90 €</i>		
Nouvelles dépenses		
16	Remboursement capital emprunt	322 000,00 €
20	Immobilisations incorporelles	52 500,00 €
204	Subventions d'équipement	8 000,00 €
21	Immobilisations corporelles	299 252,89 €
23	Immobilisations corporelles en cours	

OP 0159 - VALLEE DE L INDRE	15 000,00 €
OP 226 - STRUCTURES SPORTIVES	500,00 €
OP 230 - AMENAGEMENT DU CENTRE BOURG	- €
OP 232 - AMENAGEMENT ENTREE DE VILLE	66 500,00 €
OP 0203 – GYMANSE DES PLANCHES	60 000,00 €
OP 0231 – A.L.S.H.	196 000,00 €
OP 0233 - TRAVAUX D AMENAGEMENT MAIRIE et ANNEXES	32 000,00 €
OP 0020 - Voirie de VILLERS	995 000,00 €
OP 0235 - ECONOMIE D ENERGIE BATIMENTS COMMUNAUX ET ECLAIRAGE PUBLIC	300 000,00 €
OP XXX NICOLAS 2	70 000,00 €
040 opération d'ordre - amortissements	45 000,00 €
€	

Autorisation de Programmes

AP 2023 PASSAGE LEDS
AP 2023 TRAVAUX VOIRIE VILLERS

Autorisation de programmes					Crédits de paiement		Reste à Financer	
N°	Libellé	Vote Délibération	Proposition Délibération	Votée sur l'exercice en cours	Exercice antérieur	Ouvert au titre de l'exercice N	Exercice N+1	Exercice au-delà de N+1
01	Passage LEDS	1 330 000,00 €		300 000,00€	300 000,00 €	300 000,00 €	300 000,00 €	130 000,00 €
02	Travaux Voirie Villers les Ormes	995 000,00 €		645 000,00 €	350 000,00 €	645 000,00 €		

Plan Pluriannuel d'Investissement

SITE	TRAVAUX		Montant	2024	2025	2026
		RAR		Investis.	Investis.	Investis.

ALSH	Construction bâtiment	1 098 955,64 €	1 500 000,00 €			
	Aménagement paysager			65 000,00 €		
	City stade (derrière ALSH) + Jeux			- €	50 000,00 €	
	Mobilier			131 000,00 €		
IMPASSE DU GUE	Aménagement	9 871,12 €				
PADEL	Fermeture du PADEL	8 025,63 €		500,00 €		
GYMNASE	Etude de faisabilité	24 684,00 €	1 500 000,00 €	60 000,00 €	500 000,00 €	1 000 000,00 €
TRAVAUX D AMENAGEMENT MAIRIE ET ANNEXES	Cabinet orthodontie	134 880,00 €		32 000,00 €		
VILLERS LES ORMES	Aménagement rues ancienne mairie/des Prés de derrière et impasse de la locature	5 970,41 €		995 000,00 €		
	Eclairage du stade				60 000,00 €	
	Parcelle Nicolas 2		150 000,00 €	70 000,00 €	80 000,00 €	
ECLAIRAGE PUBLIC	Passage en leds		900 000,00 €	250 000,00 €	200 000,00 €	150 000,00 €
BATIMENTS COMMUNAUX	<u>Passage en leds</u>	-	300 000,00 €	50 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €

SITE	TRAVAUX		Montant	2024	2025	2026
				Investis.	Investis.	Investis.

CANTINE	acquisition matériel / équipement cuisine			6 500,00 €		
ECOLEES ELEMENTAIRE ET MATERNELLE	Travaux isolation			40 000,00 €	250 000,00 €	250 000,00 €
	Matériel informatique			850,00 €		
	Mobilier			2 000,00 €		
SERVICES ADMINISTRATIFS	Mobilier			12 500,00 €		
	Matériel informatique			1 500,00 €		
CHATEAU DES PLANCHES	Reprise du bar	<i>compte 2188</i>		6 020,00 €		
	Sanitaires + plomberie cuisine				6 000,00 €	
CIMETIERES	Nouveau cimetière : Refection des allées					60 000,00 €
	Nouveau cimetière : Aménagement paysager jardin du souvenir + allées				30 000,00 €	
	Création allée caverne			15 000,00 €		
MAIRIE	Rénovation façades arrière et escalier salle du conseil				50 000,00 €	20 000,00 €
BALLASTIERES	Réfection parking					70 000,00 €
VALLEE DE L'INDRE	Changement garde-corps passerelles			15 000,00 €	15 000,00 €	200 000,00 €
PASSAGE RUE DES PONTS	Accès prairie				17 000,00 €	
ENTREE DE VILLE	Reprise pignon maison hénon	23 915,31 €		50 000,00 €		
	Aménagement Paysager entrée de bourg rue des Ponts (maison Hénon)			16 500,00 €		

SITE	TRAVAUX	RAR	Montant		2024	2025	2026
					Investis.	Investis.	Investis.
PONTS	Travaux sur les ponts suite au diagnostique					110 000,00 €	
TRAVAUX DE VOIRIE	Allée des Tardes et Xavier Batard : trottoirs : 38 000€ et voirie : 52 000€				90 000,00 €		
	Route de Brelay					21 000,00 €	
	Reprise chemin de Gireugne				20 000,00 €		
AMENAGEMENT PAYSAGER	Plantations ALSH / arbres pharmacie / Haie parking raymond lumet / aménagement villers les ormes apres travaux / Route de tours / Cimetière / Padle / Tennis)					30 000,00 €	30 000,00 €
SERVICES TECHNIQUES	Petit matériel				15 000,00 €		
	Epareuse				60 000,00 €		
	Remplacement poids lourd					150 000,00 €	
	Saleuse non tractée					10 000,00 €	
	Kit mulching - Torro						1 400,00 €
	Panneaux de signalisation				5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €
SILO BEL AIR	Démolition	336,00 €				100 000,00 €	
RESERVE INCENDIE PARC DES PLANCHES	120 M3						24 000,00 €
DEFIBRILATEUR					3 000,00 €		
BORNES INCENDIE					7 500,00 €	7 500,00 €	7 500,00 €
ENTRETIEN DES LOCAUX	chariots (*6)				500,00 €		
	Armoire qui ferme à clefs pour le matériel				500,00 €		
TOTAL					2 075 870,00 €	1 791 500,00 €	1 917 900,00 €

Les recettes

RECETTES		
CHAPITRES		Prévisions
Crédits antérieurs		
001	(Nouveau 001 Excédent investissement)	1 956 232,76 €
<i>Dont Restes à Réaliser Recettes 2023: 610 000 €</i>		
1068	Affectation du résultat	€
Nouvelles recettes		
10	F.C.T.V.A + Taxe d'aménagement	455 467,72 €
13	Subventions	
16	Emprunts	100 000,00 €
040	Opération d'ordre - amortissements	425 000,00€
041	Opérations patrimoniales	
021	Virement de la Section Fonctionnement	€

Il sera proposé d'affecter une partie de l'excédent de fonctionnement en 1068.

Le F.C.T.V.A. a été calculé en fonction des projets à hauteur de 2 345 000,00 €

Des subventions ont été demandées mais pour lesquelles nous n'avons reçues à ce jour aucune notification ou décision.